

SEANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 11
présents
ou représentés 9
votants 9
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

N°24112023-003

Date de la convocation
07/11/2023

OBJET

SIGNATURE NOUVELLE
CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE (CTG)
2024-2028 AVEC LA CAF
SUR LE TERRITOIRE
DE BILLOM
COMMUNAUTÉ

Le Maire



Françoise BERNARD.

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Novembre à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, BLANCHONNET Christelle, LAFERRERE Céline, MONIER Isabelle, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

Absents (excusés) : Mmes RIVIERE Céline, ROUX Olivia

Secrétaire de séance M. ESCARPA Ludovic

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF du Puy de Dôme sur le territoire de Billom Communauté arrive à échéance le 31/12/2023.

Une évaluation a été réalisée et a permis l'expression de nouveaux axes de travail pour la période 2024-2028, un pré projet a été envoyé à la mairie. Des évolutions pourront bien entendu être portées à ce document en amont de sa signature ou après, par le biais d'avenants.

Cette convention a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en direction des familles du territoire mais également de valoriser les « bonus territoire » pour certains équipements (ALSH, EAJE..).

Ce projet sera présenté en fin d'année au Conseil communautaire et la nouvelle CTG sera soumise à la signature des communes et syndicats intercommunaux concernés courant décembre.

Afin d'anticiper les échéances et notamment le renouvellement des bonus territoires, Madame le Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser (ou son représentant) à signer électroniquement la Convention Territoriale Globale CTG 2024-2028 et tout autre document ou tout avenant la concernant.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028, et tout document ou tout avenant la concernant.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 063-216304451-20231124-24112023003-DE